



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales (ci-après désignées comme les « Conditions Générales ») ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société Côté Mag France (ci-après désignée comme « Côté Mag Azur »), société à responsabilité limitée au capital de 30.000 €, dont le siège social est à Fréjus immatriculée au registre du commerce sous le numéro de SIRET 438 075 129, effectue des Prestations Côté Mag Azur (ci-après définies) pour le Client (ci-après défini) selon Devis ou Bon de commande (ci-après défini) accepté par le Client.

Les présentes Conditions Générales, le Devis et, dans le cadre de Prestations site Internet, le Cahier des charges, forment un ensemble contractuel (ci-après désigné comme le « Contrat »). En cas de conflit entre ces différents documents, les termes du Devis ou Bon de commande prévaudront sur les Conditions Générales et le Cahier des charges, ce dernier document prévalant sur les présentes en cas de conflit.

## **PARTIE 1 – DEFINITIONS**

- - Article 1 – Définitions

## **PARTIE 2 – DISPOSITIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS**

### **Côté Mag France**

- - Article 2 – Entrée en vigueur et durée du Contrat
- - Article 3 – Modification du Contrat
- - Article 4 – Conditions financières et modalités de paiement
- - Article 5 – Obligation de collaboration du Client
- - Article 6 – Obligations de Côté Mag France
- - Article 7 – Résiliation pour inexécution
- - Article 8 – Conséquences de la fin de contrat
- - Article 9 – Limitation de responsabilité
- - Article 10 – Droits de propriété intellectuelle
- - Article 11 – Non sollicitation du personnel
- - Article 12 – Renonciation
- - Article 13 – Loi applicable et juridiction compétente

## **PARTIE 3 – DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX PRESTATIONS OBJETS PUBLICITAIRES ET SUPPORTS DE COMMUNICATION**

- - Article 14 – Traitement de la commande
- - Article 15 – Réserve de propriété et transfert des risques

#### **PARTIE 4 – DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA PRESTATION SITE INTERNET**

- - Article 16 – Choix et réservation du nom de domaine
- - Article 17 – Réception
- - Article 18 – Garantie
- - Article 19 – Maintenance corrective
- - Article 20 – Formation et assistance
- - Article 21 – Hébergement et sauvegarde des données présentes sur le Site
- - Article 22 – Référencement du Site

#### **PARTIE 5 – DISPOSITIONS PARTICULIERES AU SITE CADEAUX**

- - Article 23 – Réalisation et fonctionnement du Site Cadeaux
- - Article 24 – Gestion des Bénéficiaires
- - Article 25 – Traitement des commandes de Cadeaux

#### **PARTIE 6 – DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX PRESTATIONS ANNEXES**

##### **(Publication en magazine papier)**

- - Article 26 – Prestations annexes

## **PARTIE 1 – DEFINITIONS**

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'ensemble des Prestations Côté Mag France.

### **Article 1 – Définitions**

**Bon à tirer** : désigne la maquette d'un Objet publicitaire ou d'un Support de communication, ou d'une parution sur magazine papier ou le site internet [www.cotemagazur.fr](http://www.cotemagazur.fr)

**Bénéficiaires** : désigne toute personne à laquelle Côté Mag France transmet, sur instructions du Client, des Identifiants aux fins de se connecter au site créé par l'équipe technique de Côté Mag France.

**Cahier des charges** : document établi préalablement aux Prestations site Internet et encarts publicitaires sur magazine papier et décrivant les fonctions et spécificités du Site à mettre en place avec, pour la Prestation site Internet la définition de durée et d'emplacement choisie par le client. Ce document est intégré ou annexé au Devis ou à la facture/Bon de commande à remplir obligatoirement par le client.

**Client** : désigne la personne morale ou physique faisant appel à Côté Mag France pour la réalisation d'une ou plusieurs prestations Côté Mag France.

**Défauts** : désignent toute non-conformité et/ou vice reproductible du Site, notifié par le Client à Côté Mag France, empêchant le fonctionnement normal de celui-ci.

**Devis/Bon de commande** : désigne la proposition commerciale établie par Côté Mag France pour la réalisation d'une ou plusieurs prestations Côté Mag France acceptée par le Client. Le Devis contient notamment les informations suivantes : la (les) Prestation(s) Côté Mag France concernée(s) et, le cas échéant, leur quantité, les modalités d'exécution, les délais, le prix et les modalités de paiement.

**Données ou éléments** : ensemble des données transmises par les clients et traitées par l'équipe technique appartenant au Client, localisés sur le serveur Côté Mag France.

**Objet publicitaire** : désigne tout type de produits proposés par Côté Mag France (crayons, clés USB, tasses, textiles, etc.) sur lesquels cette dernière réalise un marquage personnalisé pour le Client.

**Partie(s)** : désigne individuellement ou communément Côté Mag France et le Client.

**Prestations Côté Mag France** : désignent l'ensemble des prestations fournies par Côté Mag France au titre du Devis/Facture accepté par le Client. Parmi les Prestations Côté Mag France figurent les :

- - Prestations Objets publicitaires : elles consistent en la création et l'édition par Côté

Mag France d'Objets publicitaires,

- - Prestations Supports de communication : elles consistent en la création et l'édition, par Côté Mag France, de Supports de communication.
- - Prestations site Internet : elles consistent en la réalisation, par Côté Mag France, d'un Site pour le Client. A cette prestation peuvent se rajouter des services de formation, d'assistance, de maintenance, d'hébergement et/ou de référencement, selon Devis. Le contenu est détaillé au Devis et au Cahier des charges.
- - Prestations annexes : elles consistent en la fourniture de prestations par Côté Mag France au Client, non comprises dans les prestations précitées, détaillées au Devis. Les Prestations Côté Mag France incluent, selon les cas, des prestations de création graphique.

Site : désigne le site Internet et/ou Intranet, le blog ou le contenu web, mis en place par Côté Mag France dans le cadre de la Prestation site Internet. Pour les besoins de l'application de l'Article 23 des présentes, le Site Côté Mag France sera également considéré comme un Site.

## **PARTIE 2 – DISPOSITIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS Côté Mag France**

### **Article 2 – Entrée en vigueur et durée du Contrat**

2.1 Le Contrat prend effet à la date d'acceptation du Devis par le Client, sous réserve du règlement de l'acompte, si un tel versement est prévu au Devis/Bon de commande. L'acceptation du Devis emporte acceptation des présentes Conditions Générales, transmises au Client avec le Devis/Bon de commande.

2.2 Les délais d'exécution figurent au Devis et sont fonction des Prestations Côté Mag France fournies au Client. Pour les services visés aux articles 19, 21 et 22 et à la Partie 5, fournis pour une durée déterminée, la durée correspondante est mentionnée au Devis.

2.3 Dans le cadre des services visés aux articles 19, 21 et 22 et à la Partie 5, à défaut de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des Parties de ce service dans les deux mois précédents leur échéance, ces services sont renouvelés tacitement pour une même durée, sur la même base tarifaire, réajustée proportionnellement à la variation de l'indice SYNTEC, les indices de référence étant le dernier indice publié à la date d'acceptation du Devis/Bon de commande et celui publié à la date de renouvellement.

### **Article 3 – Modification des Conditions Générales**

Côté Mag France se réserve la faculté de modifier à tout moment les dispositions des

présentes. Les modifications seront portées à la connaissance du Client et entreront en vigueur pour les Prestations Côté Mag France renouvelables périodiquement à compter du renouvellement.

#### **Article 4 – Conditions financières et modalités de paiement**

4.1 Le prix de la (des) Prestation(s) Côté Mag France ainsi que les modalités de paiement sont indiqués dans le Devis/Bon de commande.

4.2 En cas de demandes de modifications supplémentaires du Client pour une Prestation Côté Mag France, par rapport à ses demandes initiales, Côté Mag France se réserve le droit de facturer un supplément au Client, qui en sera préalablement informé.

4.3 Conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, des pénalités de retard d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points de pourcentage seront exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera par ailleurs due en sus des pénalités de retard ci-dessus convenues. Cette indemnité est fixée à 40 (quarante) euros. Cette indemnité sera due, de plein droit et sans notification préalable, par le Client, en cas de retard de paiement.

En cas d'action initiée par Côté Mag France, les frais de recouvrement (ex : avocat, huissier, etc.) sont à la charge du Client, ce que ce dernier accepte.

4.4 En cas de manquement du Client à son obligation de paiement, et après mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception de Côté Mag France restée infructueuse pendant une durée de 15 (quinze) jours, Côté Mag France est en droit de suspendre les Prestations Côté Mag France en cours, sans droit pour le Client de réclamer un éventuel préjudice, et sans préjudice de la possibilité pour Côté Mag France de réclamer des dommages et intérêts au titre du manquement constaté.

#### **Article 5 – Obligation de collaboration du Client**

Le Client s'engage à collaborer activement avec Côté Mag France pour lui permettre la bonne exécution de ses obligations. Il devra notamment transmettre dans les meilleurs délais à Côté Mag France l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de la (des) Prestation(s) Côté Mag France. Les délais de publication sont transmis par le commercial en charge de sa clientèle.

Le Client désignera en son sein un interlocuteur privilégié dans le cadre de l'exécution du Contrat.

## **Article 6 – Obligations de Côté Mag France**

Côté Mag France a une obligation de moyens dans l'exécution de la (des) Prestation(s) Côté Mag France, telles qu'elles figurent au Devis/Bon de commande.

Côté Mag France s'efforcera de s'acquitter de ses obligations en respectant, le cas échéant, les délais d'exécution indiqués au Devis/Bon de commande. Toutefois, ces délais d'exécution sont indicatifs, destinés à des fins de prévision et d'estimation uniquement. La responsabilité de Côté Mag France ne pourra être engagée en cas d'éventuel dépassement de ces délais d'exécution.

## **Article 7 – Résiliation pour inexécution**

Le Contrat pourra être résilié par anticipation, par l'une ou l'autre des Parties, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations y figurant.

La résiliation anticipée interviendra, de plein droit, 30 jours après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie défaillante, indiquant l'intention de faire application de la présente clause résolutoire expresse, restée en tout ou partie sans effet et sans préjudice de toute demande de dommages-intérêts.

## **Article 8 – Conséquences de la fin de contrat**

En cas de cessation du Contrat, quelle qu'en soit la cause, Côté Mag France s'engage à restituer au Client, dans les meilleurs délais, l'ensemble des éléments lui appartenant et notamment les Données, une fois que les paiements correspondants auront été effectués et encaissés dans leur ensemble. Cette prestation de restitution fera l'objet d'une facturation au Client au tarif en vigueur. En revanche, les travaux commencés mais inachevés ne pourront être utilisés par le Client.

En cas d'inexécution des obligations contractuelles par le Client (défaut de collaboration, non-paiement des sommes dues, etc.), les sommes dues, non encore facturées deviendront immédiatement exigibles. Les sommes précédemment versées par le Client resteront acquises à Côté Mag France.

## **Article 9 – Limitation de responsabilité**

9.1 La responsabilité de Côté Mag France ne saurait être engagée en cas de force majeure, ou encore en cas de fait insurmontable ou imprévisible d'un tiers à l'exécution de la Prestation Côté Mag France.

9.2 La responsabilité de Côté Mag France ne saurait être recherchée dans les cas où la mauvaise exécution de ses obligations est imputable au Client.

9.3 Il est expressément convenu entre les Parties que la responsabilité de Côté Mag France, si la faute de Côté Mag France était reconnue, ne couvre pas les préjudices indirects tels que pertes d'exploitation, manque à gagner, préjudice commercial ou financier,

augmentation des frais généraux, éventuellement subis par le Client.

9.4 Dans l'hypothèse où la responsabilité de Côté Mag France venait à être engagée, la responsabilité de cette dernière vis à vis du Client est expressément limitée au prix payé pour la Prestation Côté Mag France concernée par le dommage en cause.

## **Article 10 – Droits de propriété intellectuelle**

10.1 L'ensemble des éléments (texte, visuel, charte graphique, codes logiciels, etc.) réalisés/mis à disposition par Côté Mag France, dans le cadre de l'exécution du Contrat sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et demeurent, sauf dispositions contraires, la propriété exclusive de Côté Mag France.

En conséquence, toutes reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments créés par Côté Mag France, sans l'autorisation de Côté Mag France sont strictement interdits, sous peine de poursuites judiciaires, et notamment d'une action en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale.

10.2 Aucune garantie n'est donnée au Client relativement aux réclamations que peuvent être amenés à faire des tiers à son encontre concernant l'utilisation faite par lui des éléments cités précédemment.

10.3 Lorsque des éléments remis par le Client (texte, visuel, etc.) sont intégrés aux livrables de Côté Mag France, le Client est l'unique responsable des éléments communiqués. En conséquence, le Client s'engage à garantir et indemniser Côté Mag France contre toute action fondée sur le caractère erroné, trompeur ou attentatoire aux droits de tiers de ces éléments transmis à Côté Mag France.

## **Article 11 – Non sollicitation du personnel**

11.1 Pendant la durée du présent Contrat et pendant une période de douze (12) mois par la suite, aucune des Parties ne sollicitera, directement ou indirectement, pour une embauche, aucun salarié en poste au jour de la sollicitation ou aucun salarié ayant démissionné depuis moins d'un an chez l'une ou l'autre des Parties, sans le consentement préalable et écrit de l'autre Partie. En cas d'embauche autorisée d'un collaborateur de l'autre Partie, la Partie concernée se porte fort du respect par ledit salarié de l'engagement général de loyauté et de secret envers son ancien employeur.

11.2 Chaque Partie se porte fort du respect de cette clause par les autres sociétés du groupe auquel elle appartient.

11.3 Il est prévu expressément entre les Parties que la violation de cette clause donnera lieu à l'allocation de dommages et intérêts en faveur de la Partie non défaillante, dont le

montant est d'ores et déjà fixé à trente mille (30 000) euros sans préjudice d'un éventuel recours judiciaire en cas de préjudice plus élevé.

#### **Article 12 – Renonciation**

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations au titre du Contrat ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

#### **Article 13 – Loi applicable et juridiction compétente**

Le présent Contrat est régi par la loi française. Tout litige survenant entre les Parties relatif à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat qui n'aura pu être résolu à l'amiable par les Parties, sera soumis au Tribunal de Commerce de Fréjus ( 83600), nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, et ce même en cas de référé.

### **PARTIE 3 – DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX PRESTATIONS OBJETS PUBLICITAIRES ET SUPPORTS DE COMMUNICATION**

#### **Article 14 – Traitement de la commande**

14.1 Afin que Côté Mag France puisse réaliser la Prestation Côté Mag France et préparer le Bon à tirer, le Client s'engage à lui transmettre l'ensemble des éléments/informations nécessaires, au format sollicité par le commercial en charge de son secteur.

14.2 Une fois l'ensemble de ces éléments transmis, Côté Mag France prépare le Bon à tirer et le transmet au Client par mail pour validation et réalise les ajustements éventuellement sollicités, sous réserve des dispositions de l'article 4.2 des présentes Conditions Générales.

14.3 La validation d'un Bon à tirer par le Client dégage formellement la responsabilité de Côté Mag France pour les travaux exécutés conformément audit Bon à tirer.

14.4 A compter de la validation du Bon à tirer, les Objets publicitaires et/ou les Supports de communication sont fabriqués puis livrés au Client.

#### **Article 15 – Réserve de propriété et transfert des risques**

15.1 Le transfert de propriété des Objets publicitaires et/ou des Supports de communication



tel que les magazines papiers et publication sur le site internet [www.cotemagazur.fr](http://www.cotemagazur.fr) est différé jusqu'au paiement intégral du prix correspondant à Côté Mag France.

15.2 Le Client assumera toutefois les risques des Objets publicitaires et/ou des Supports de communication dès leur livraison ainsi que le bon état de présentation des magazines confiés par Côté Mag France à son intention pour la distribution en comptoir.

## **PARTIE 4 – DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA PRESTATION SITE INTERNET**

### **Article 16 – Choix et réservation du nom de domaine**

Le choix du nom de domaine du Site est à la charge du Client. Côté Mag France s'assure uniquement de la disponibilité matérielle du nom de domaine choisi, à l'exclusion de la validation juridique de ce dernier notamment vis-à-vis des droits des tiers, s'agissant de sa disponibilité.

Côté Mag France peut se charger, à la demande du Client, de la réservation du nom de domaine, au nom du Client.

### **Article 17 – Réception**

17.1 La réception du Site s'effectue en deux temps à savoir, à l'issue de la phase de maquettage graphique du Site (phase 1), et sur la version provisoire du Site avant sa mise en ligne (phase 2).

17.2 A la fin des phases 1 et 2, prévues à l'article 17.1, Côté Mag France adresse au Client la maquette graphique du Site (phase 1) et une URL temporaire du Site avant mise en ligne (phase 2). Dans un délai de 7 (sept) jours, le Client s'engage à valider les livrables ou émet des réserves sur ceux-ci.

Si le Client n'a émis aucune réserve dans le délai précité, les livrables soumis au Client sont considérés comme validés et réceptionnés définitivement par celui-ci.

17.3 En cas de réserves, Côté Mag France modifie les livrables au regard de celles-ci et le même processus de réception décrit ci-avant s'applique.

### **Article 18 – Garantie**

18.1 Une prestation de garantie est assurée par Côté Mag France pendant 1 (un) mois à compter de la date de réception du Site.

18.2 Cette prestation a pour objet de corriger les Défauts de toute nature du Site liée exclusivement à la prestation réalisée par Côté Mag France. Ainsi, les Défauts trouvant leur

origine dans une action ou une omission du Client ou d'un prestataire tiers à Côté Mag France – notamment un hébergeur tiers – ne seront pas corrigés au titre de la prestation de garantie.

18.3 Pour être pris en compte et traitée, toute demande d'intervention devra être écrite et suffisamment documentée quant au(x) Défaut(s) constaté(s).

18.4 Ne peuvent être pris en charge au titre de cette garantie les Défauts dus à :

- - des modifications non autorisées du Client ou par un tiers sur le Site,
- - un usage du Site non conforme aux consignes d'entretien et d'exploitation données par Côté Mag France ou à l'inobservation des règles de l'art,
- - une négligence du Client,
- - à une défaillance du matériel du Client.

Toute intervention dans l'un de ces cas donne lieu à une facture en sus.

18.5 La correction des Défauts sera assurée à distance par Côté Mag France dans les meilleurs délais à compter de la réception d'une demande d'intervention conforme à l'article 18.3.

## **Article 19 – Maintenance corrective**

19.1 Le Client peut, s'il le souhaite, souscrire à la maintenance corrective. Côté Mag France se charge de la maintenance corrective du Site, dans les mêmes conditions que la garantie spécifiée aux articles 18.2 à 18.5 des présentes Conditions Générales.

19.2 La durée de la maintenance corrective est fixée au Devis et débute à compter de la fin de la période de garantie visée à l'article 18.1.

## **Article 20 – Formation et assistance**

### **20.1 Formation**

Côté Mag France propose des prestations de formation au Client. Celles-ci consistent à instruire les équipes du Client de manière à ce que le Client puisse utiliser l'ensemble des fonctionnalités du Site.

La formation se déroule soit dans les locaux de Côté Mag France soit dans ceux du Client, soit à distance. En cas de formation dans les locaux du Client ou tout autre endroit désigné par lui, les frais de transport sont à la charge du Client.

### **20.2 Assistance**

20.2.1 Côté Mag France peut, le cas échéant, assister le Client selon des modalités prévues au Devis sur toute question relative à la mise en œuvre du Site. Cette assistance

consiste à fournir au Client par téléphone les explications dont il a besoin pour utiliser les fonctionnalités du Site.

L'assistance hotline téléphonique est accessible au numéro de téléphone inscrit sur le site Internet de Côté Mag France et est disponible de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, du lundi au vendredi.

Côté Mag France s'engage à mettre les moyens nécessaires pour traiter les demandes du Client dans de bonnes conditions et à intervenir dans les meilleurs délais.

20.2.2 Lorsqu'elle est prévue, l'accès à l'assistance ne se déclenche qu'à l'issue de la formation et est gratuite pendant une durée d'un (1) mois. Les Clients qui n'ont pas suivi l'ensemble des formations préconisées par Côté Mag France ne peuvent donc pas bénéficier de l'assistance de Côté Mag France.

## **Article 21 – Hébergement et sauvegarde des Données présentes sur le Site**

### **21.1 Prestations d'hébergement et de sauvegarde des Données**

21.1.1 Côté Mag France propose, s'il le souhaite, au Client, de prendre en charge l'hébergement du Site et des Données relatives à l'utilisation du Site, sur ses serveurs. Cela fait l'objet d'une mention au Devis.

21.1.2 Côté Mag France réalise la sauvegarde des Données. La sauvegarde s'entend de la conservation des Données et permet leur restauration. Une sauvegarde est réalisée tous les jours.

21.1.3 Côté Mag France préserve l'intégrité des Données du Client, que ce soit pendant leur hébergement et pendant leur sauvegarde. L'intégrité de chaque Donnée correspond à la restitution intacte de son contenu de telle manière que celui-ci n'ait subi aucune altération ni aucun changement et, peut être restitué à l'identique sous un format compréhensible.

21.1.4 Côté Mag France s'engage à empêcher l'accès physique au serveur par tout tiers non autorisé et s'engage à mettre en œuvre toutes les règles de l'art connues, destinées à empêcher les accès informatiques non autorisés au serveur.

21.1.5 Les connexions informatiques et électriques entre le Site et le serveur de Côté Mag France sont de la responsabilité du Client.

21.1.6 Conformément à son statut d'hébergeur, Côté Mag France n'exerce aucun contrôle sur le contenu des Données et des emails le cas échéant mais sera contraint, s'il en a été avisé, de supprimer ou d'interdire l'accès à tout contenu issu du Site ou des emails, qui serait illicite.

## **21.2 Disponibilité du service**

Côté Mag France garantit une disponibilité sur le réseau Internet des serveurs supérieure ou égale à 99.5 % pour la période, en dehors d'un temps de maintenance annoncé préalablement au Client par Côté Mag France, et hors cas de force majeure. En cas de manquement, le taux de pénalité décrit ci-dessous sera, le cas échéant, appliqué mensuellement à la redevance ramenée à une quote-part mensualisée, hors options. Les montants cumulés des éventuelles pénalités sont versés au Client à l'issue de la période de souscription de l'hébergement ou déduits du montant dû au titre du renouvellement de la prestation d'hébergement.

Ne peuvent être pris en compte pour le calcul des pénalités les temps d'indisponibilités ayant pour cadre une maintenance programmée.

### **Disponibilité du service Pénalités**

98,5% à 99,4% 5% du montant du prix mensuel

97,5% à 98,4% 10% du montant du prix mensuel

97% à 97,4% 15% du montant du prix mensuel

95% à 96,9% 30% du montant du prix mensuel

90% à 94,9 50% du montant du prix mensuel

89,9% et en dessous 100% du montant du prix mensuel

## **21.3 Service de courrier électronique et de redirection**

21.3.1 Selon les prévisions du Devis/Bon de commande, Côté Mag France peut mettre à la disposition du Client un service de courrier électronique par la fourniture de boîtes de courriers électroniques dont le nombre et les caractéristiques sont mentionnées dans le Devis. Il appartient au Client d'effectuer régulièrement un relevé de ses courriers électroniques et plus généralement d'utiliser ce service conformément aux caractéristiques techniques de ce service. Côté Mag France ne saurait être tenue responsable de la perte et/ou de l'altération de données et/ou du blocage de(s) boîte(s) de courriers électroniques du fait d'un manquement du Client à cette obligation.

21.3.2 Le Client est informé que la réception et l'émission des courriers électroniques dépend notamment des réseaux d'opérateurs de télécommunication de sociétés tierces avec lesquelles Côté Mag France n'a aucune relation contractuelle. Ainsi, Côté Mag France ne peut être responsable des éventuels dysfonctionnements pouvant intervenir sur ces réseaux de télécommunication, entravant ainsi la réception et/ou l'émission de courriers électroniques.

## **Article 22 – Référencement du Site**

22.1 Dans le cadre de la Prestation site Internet, le Client peut demander à Côté Mag France de gérer le référencement du Site en vue d'optimiser la visibilité. Cela fait l'objet d'une mention au Devis/BON DE COMMANDE, au sein duquel sont détaillés les moyens employés pour le référencement.

22.2 Eu égard à la spécificité du service, le Client s'interdit de confier à une agence de communication tierce les mêmes missions et notamment celles concernant le référencement, pendant la durée de l'exécution des services de référencement par Côté Mag France.

Il est expressément convenu entre les Parties que cette clause est une clause essentielle du Contrat pour Côté Mag France. Le non-respect de celle-ci par le Client entraîne la résiliation immédiate du service de référencement.

22.3 Côté Mag France ne garantit aucun résultat notamment eu égard à l'aléa tenant au monde technique de l'Internet, ce que le Client reconnaît expressément.

## **ANNEXE**

### **Article 1 – Objet**

Les présentes CGC ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles s'effectue toute commande d'une ou plusieurs publications sur les magazines papiers ou sur le site interne de la société Côté Mag France.

### **Article 2 – Acceptation des CGC**

2.1 Le Bénéficiaire souhaitant passer une commande sur le Site [www.cotemagazur.fr](http://www.cotemagazur.fr) doit au préalable avoir accepté les présentes CGC. L'acceptation par le Bénéficiaire des présentes CGC est matérialisée par une case à cocher qui y fait spécifiquement référence lors de la commande. Le Bénéficiaire déclare ainsi et reconnaît en conséquence avoir pris connaissance des présentes CGC et les accepter. Les CGC sont téléchargeables en format PDF au moment de leur acceptation.

2.2 L'acceptation des présentes CGC ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue.

## **PARTIE 5 - CORRESPONDANCE AVEC CÔTÉ MAG FRANCE**

Toute correspondance avec Côté Mag France doit être effectuée aux coordonnées suivantes :

Adresse postale : 675, rue du Docteur Donnadiou Les Jardins de l'esterel 83600 Fréjus

Téléphone : 04 94 83 22 09 (du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Adresse électronique : [contact@cotemagazur.fr](mailto:contact@cotemagazur.fr)

### **Article 10 – Données personnelles**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée, le Bénéficiaire est informé de ce que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies dans le cadre de la passation d'une commande sont nécessaires à l'exécution des présentes CGC et de la commande. Le Bénéficiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ces données qu'il peut exercer en s'adressant, par courrier à Côté Mag France à l'adresse postale figurant à l'Article 9 des présentes Conditions Générales.

### **Article 11 – Dispositions diverses**

12.1 Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGC est nulle, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité de l'ensemble des dispositions contractuelles.

12.2 De manière générale, le Bénéficiaire et Côté Mag France acceptent expressément la possibilité de s'échanger des informations via email.

### **Article 12 – Le règlement des litiges**

Les présentes CGC sont soumises au droit français.

Le Bénéficiaire et Côté Mag France s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de toute commande. Côté Mag France et son équipe vous remercient pour votre confiance.

2017 - Côte Mag Azur